

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt deux et le vingt janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane LEJEUNE,

Présents : MM. LEJEUNE Stéphane - BERNARD Christelle - PIERRON Patrick - DOMGIN Jean-Luc - BELLAY Teddy - GAILLIOT Nathalie - HUBLER Isabelle - LE GAILLIARD Philippe - MEUNIER Marion (arrivée au point 4) - NIMESKERN Maud - PIERRE Cyril

Absents excusés : BOULET Alexis qui donne pouvoir à Jean-Luc DOMGIN  
GRANDJEAN Aurélien qui donne pouvoir à Patrick PIERRON  
MEUNIER Marion (absente pour les 3 premiers points)

Absent : GODIN Fabrice

Secrétaire de séance : Cyril PIERRE

**📖 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance, le registre des délibérations est signé.

La séance du conseil municipal débute par une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Paul HENRY, ancien maire de Crévic, décédé dimanche 16 janvier 2022.

**1/ Demande de subvention pour une partie de la toiture du groupe scolaire dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022**

En 2018 une partie des toitures du groupe scolaire a été rénovée. Il est proposé de continuer ces rénovations. Trois entreprises ont été sollicitées pour établir un devis. L'entreprise Lorraine SCT est la mieux disante pour un montant de : 13 112 € HT

Le plan de financement de ce projet serait :

Dépenses totales :	13 112 € HT
DETR 2022 :	3 934 € (30%)
CTS 2022 :	5 000 €
Solde :	4 178 € HT

Les travaux de réalisation sont prévus début de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de réfection d'une partie des toitures de l'école pour un montant 13 112 € HT
- décide de sa réalisation début de l'année 2022,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de l'Etat une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services de de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

## **2/ Demande de subvention pour une partie de la toiture du groupe scolaire dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires – communes fragiles (CTS) 2022**

En 2018 une partie des toitures du groupe scolaire a été rénovée. Il est proposé de continuer ces rénovations. Trois entreprises ont été sollicitées pour établir un devis. L'entreprise Lorraine SCT est la mieux disante pour un montant de : 13 112 € HT

Le plan de financement de ce projet serait donc :

Dépenses totales :	13 112 € HT
DETR 2022 :	3 934 € (30%)
CTS 2022 :	5 000 €
Solde :	4 178 € HT

Les travaux de réalisation sont prévus début de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de réfection d'une partie des toitures de l'école pour un montant 13 112 € HT
- décide de sa réalisation début de l'année 2022,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite du Conseil Départemental une aide au titre du contrat territoires solidaires – commune fragiles 2022 d'un montant de 5000 €
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Conseil Départemental et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services du conseil départemental de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

## **3/ Subventions pour école**

Plusieurs projets sont prévus cette année par les écoles. Après une rencontre avec les élus de Crévic, les subventions suivantes ont été validées :

1. Une sortie ski est prévue pour la classe de CM2 en collaboration avec l'école de Flainval et le ski club de Dombasle, les lundi 24, mardi 25 et jeudi 27 janvier 2022.  
Cette sortie concerne 23 enfants et le financement par les communes de Crévic et Sommerviller entre dans le cadre du financement des classes découvertes.  
Le coût pour la commune serait de 690 € (23 x 3 x 10€)
2. Classe découverte au lac du Der : il est proposé de verser la somme de 2250 € (45 x 5 x 10 €) et 500 € en plus.
3. Projet artistique à Sommerviller : 225 € de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les subventions proposées :
  - o 690 € pour la sortie ski
  - o 2250 € + 500 € soit 2750 € pour la classe découverte au lac du Der
  - o 225 € pour le projet artistique de l'école de Sommerviller
- de préciser que ces subventions seront versées séparément et après confirmation de la réalisation de l'activité.

#### **4/ Constatation de la désaffectation d'un chemin rural**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.161-10 ;

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, chemin situé entre le 73 et le 75 rue des Salines mais ce chemin n'est pas utilisé car ne permet pas la circulation des véhicules, ni quads et permet uniquement l'accès aux parcelles A 509, 510, 512, 513, 511 et 976. Les propriétaires riverains de ce chemin proposent de l'acheter.

Considérant la désaffectation de fait de ce chemin, compte tenu de sa non utilisation régulière ;  
Le maire propose au conseil municipal la désaffectation de fait du chemin rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de désaffecter le chemin rural, situé entre le 73 et 75 rue des Salines.
- d'autoriser le maire à engager les démarches correspondantes.

Après réalisation de l'enquête publique, il sera ensuite décidé de procéder à la vente du terrain.

#### **5/ Remplacement d'un conseiller démissionnaire dans diverses commissions**

Suite à la démission de Ludvine LACOUR pour des raisons personnelles, il convient de la remplacer dans les différentes commissions :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Commission finances :

Cyril PIERRE

Commission du regroupement pédagogique intercommunal de Crévic-Sommerviller :

Christelle BERNARD

Commission d'appel d'offres (suppléant) :

Maud NIMESKERN

#### **6/ Déclarations d'intention d'Aliéner**

- ✓ Monsieur et Madame MOUSTAID Mustapha, 43 rue Jeanne d'Arc, parcelles D 1137, 1139 et 427, 268 m<sup>2</sup>, maison, Monsieur Guillaume MONIN
- ✓ Consorts SCHWAB, 51 rue des Salines, parcelles A 1098 et 1099, 131 m<sup>2</sup>, terrain, Monsieur et Madame Frédéric LEMAIRE
- ✓ MANSON AMENAGEMENT, Lot 2 lotissement le Clos des Saules, 645 m<sup>2</sup>, BATILAND
- ✓ MANSON AMENAGEMENT, Lot 8 lotissement le Clos des Saules, 556 m<sup>2</sup>, Monsieur Nicolas VALETTE et Madame Elodie GOULT

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces ventes.

#### **7/ Questions diverses**

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

Prochaine commission finances : 16 mars 2022 à 20 heures 30 (budget)

Point sur l'avancement des travaux à la maison des associations : la livraison du plancher est toujours prévue semaine 5.

Réunion 21 janvier 2022 avec le bureau d'études pour le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de la rue des Salines.

Le 3 janvier a eu lieu la réunion des affouages (22 affouagistes)

Installation de divers Food truck sur la commune :

- le mardi : rôtisserie,
- le jeudi : burger
- le vendredi : pizza.
-

Annulation du repas des anciens à cause de la crise sanitaire

Dimanche a lieu la St Vincent : tous les conseillers sont invités.

Problème au niveau du lotissement : les entreprises brûlent du plastique. Monsieur le maire s'engage à aller sur place.

Run & bike : le 3 avril 2022. Cette manifestation nécessite un nombre important de bénévoles afin d'organiser au mieux cette journée.

ENT ONE : la formation des secrétaires a eu lieu cette après-midi. Un accès a été créé pour la mairie et pour l'association « Après l'école ».

Information sur la dernière réunion de l'association « après l'école »

Un nouveau service civique vient d'être embauché pour le périscolaire. Il commence lundi.

Vidéoprotection : attente d'un nouveau devis. Les travaux seront réalisés cette année.

Problème de stationnement dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 heures

Le Maire,  
Stéphane LEJEUNE

